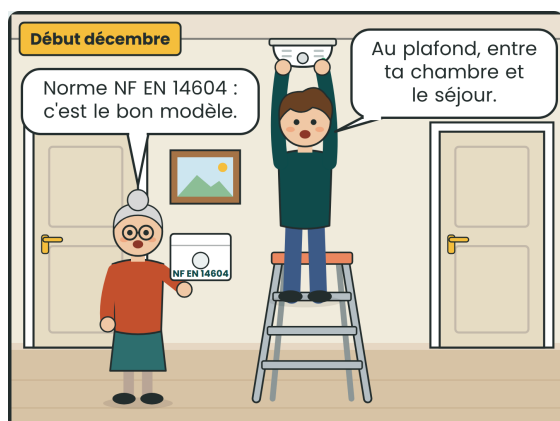
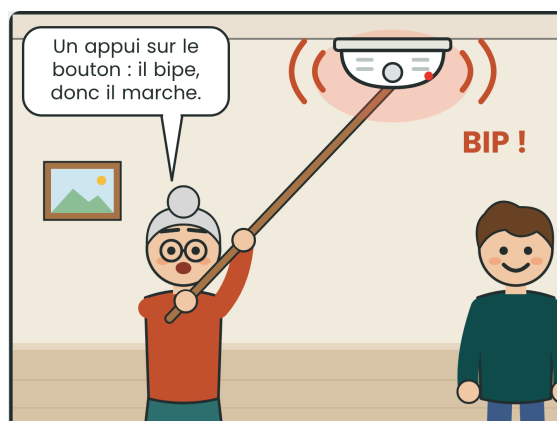


La BD : le bip de la nuit



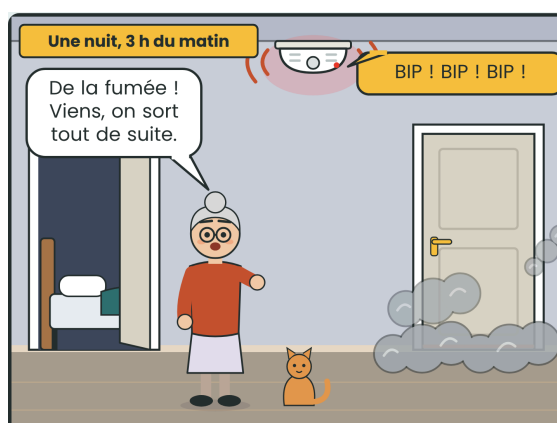
1 Un détecteur de fumée (norme NF EN 14604) est obligatoire dans chaque logement. Léo le fixe **au plafond du couloir qui dessert les chambres**, loin de la cuisine et de la salle de bains.



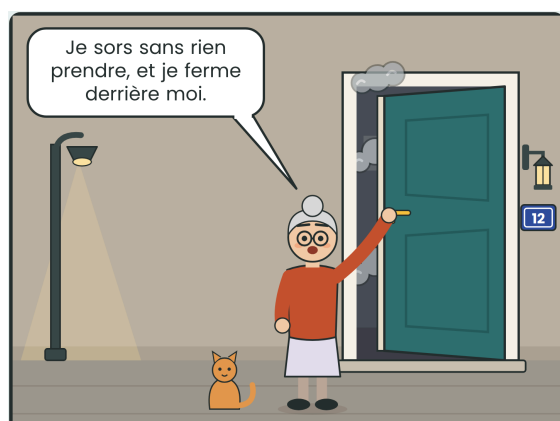
2 Le propriétaire installe le détecteur, l'occupant l'entretient. **Un appui sur le bouton test** vérifie qu'il marche ; la pile se change selon la notice. Avec un manche à balai, pas besoin de chaise.



3 Pendant les fêtes, **les bougies restent loin du sapin, des rideaux et de tout ce qui peut brûler**. Les guirlandes s'éteignent la nuit, et l'on évite de brancher trop d'appareils sur une même prise.



4 Une nuit, le détecteur sonne : de la fumée passe sous la porte du séjour. **L'alarme a réveillé Mme Lemoine à temps**. Elle laisse cette porte fermée, sans chercher à voir ce qui brûle, et ne perd pas une seconde.



5 Le bon réflexe : **sortir tout de suite et fermer la porte derrière soi, sans la verrouiller**. Si la fumée a envahi la pièce, on se baisse et on avance près du sol. En immeuble, jamais d'ascenseur.



6 Une fois dehors, **appelez le 18 ou le 112** (SMS au 114) et attendez les pompiers sans jamais retourner à l'intérieur. Grâce au détecteur, Mme Lemoine et son chat sont sains et saufs.



Toute la fiche : portail-habitat.fr/detecteur-fumee

Pompiers : 18 · Toute urgence : 112 · SMS ou visio : 114

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion.